



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 171-2026

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population du territoire non organisé de Lac-au-Brochet :

QUE le conseil de la MRC a adopté le 20 mai 2026, le *Règlement numéro 171-2026 relatif à la démolition d'immeubles du territoire non organisé de Lac-au-Brochet*;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la MRC situé au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, aux heures normales de bureau, ou encore sur le site Web de la MRC au www.mrchcn.qc.ca;

QUE ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, le 3 juin 2026.

(signé)
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca